

Réunion du Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne



Le 27 mai 2017, au monastère de la Protection de Kharkov, le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine a présidé une réunion du Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne, à l'occasion du 25^e anniversaire du Concile de Kharkov. La réunion avait lieu dans les locaux historiques du Concile de Kharkov, dans le cadre des cérémonies marquant cet anniversaire.

Les hiérarques réunis ont publié une Lettre à l'épiscopat, au clergé, aux moines et aux laïcs à l'occasion du 25^e anniversaire du Concile.

Ils ont également examiné les initiatives législatives dirigées contre l'Église, enregistrées à la Rada d'Ukraine, et plus particulièrement les projets de loi n° 4128 (« sur le changement de juridiction des communautés religieuses ») et n° 4511 (« sur le statut particulier des organisations religieuses dont le centre est situé dans un état reconnu par la Rada suprême d'Ukraine comme état-agresseur »). Ils ont constaté que l'adoption de ces projets de loi « pouvait provoquer la haine religieuse, des discriminations, la violation de la liberté de conscience et de confession religieuse ». Le Synode a

exprimé son inquiétude à propos des possibles conséquences de l'adoption de ces projets de loi et invité les députés de la Rada à ne pas les adopter. L'épiscopat a aussi remercié le clergé, les moines et les laïcs de leur engagement civique, qui s'est exprimé le 18 mai dernier dans une prière commune devant la Rada suprême d'Ukraine et dans de nombreuses villes et églises du pays.

Devant les retards généralisés d'enregistrement des statuts des paroisses de l'Église orthodoxe ukrainienne, les hiérarques ont constaté « l'ingérence du ministère de la Culture d'Ukraine dans le travail des administrations régionales afin de bloquer l'enregistrement des statuts des communautés religieuses de l'Église orthodoxe ukrainienne. » Le Synode a souligné que cette ingérence était inadmissible, et exprimé son inquiétude à ce sujet, appelant « les représentants des organes des autorités de l'état à cesser ces agissements illégaux contre l'Église orthodoxe ukrainienne ».

Plusieurs décisions administratives relatives au fonctionnement des diocèses et des monastères de l'Église orthodoxe ukrainienne ont aussi été adoptées par le Synode.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/48438/>